Créateurs et créations d'entreprises

Dans les années 1980, alors que le thème du "moins d'Etat" s'imposait comme conséquence de la crise du keynésianisme, la valorisation schumpeterienne de l'entreprise est venue en force : l'entreprise serait le moteur de la croissance et elle est célébrée à ce titre. La création d'entreprise et, en France, de petites entreprises, est présentée comme un remède au chômage.

Pour les pouvoirs publics (1) comme pour l'opinion, la certitude s'établit et la campagne en faveur de la création d'entreprises s'engage avec vigueur. Aucune démonstration statistique irréfutable ne vient pourtant étayer cette affirmation (2). Les travaux sur le thème de la création incitent au contraire à nuancer le constat. Une recherche collective (3) concluait en 1983 : *"Pour le moment et dans le meilleur des cas, la contribution des toutes nouvelles entreprises au développement économique et social et à la création d'emploi est encore marginale"* tout en ajoutant : *"Pourtant, après la cinquième année, celles qui survivent et se développent sont davantage créatrices d'emploi et parfois d'innovations"*. Malheureusement, le taux de mortalité des jeunes entreprises est élevé. On estimait à l'époque qu'un tiers des entreprises nouvelles déposaient leur bilan au cours des cinq années suivant leur création (4). Henri LE MAROIS insistait sur la prise en compte nécessaire des deux mouvements contraires et simultanés de créations et de disparitions d'emplois: *"Les établissements de moins de 50 salariés, et surtout ceux inférieurs à 10, perdent plus d'emplois qu'ils n'en gagnent (en 1983)"* (5). Or, ces petites unités représentent la quasi-totalité des entreprises nouvelles.

L'aggravation massive et continue du chômage conduira à tempérer par la suite ce discours optimiste, mais la création d'entreprises, trop souvent assimilée à la création d'activité, reste dans l'esprit de beaucoup l'un des moteurs indispensable de la croissance.

Les articles qui suivent s'inscrivent dans une optique critique de ce mouvement : ils souhaitent ramener à de justes dimensions l'appréciation du volume de création d'emplois lié à la création d'entreprises et, dans le même temps, souligner que la construction du tissu économique français n'est pas le fait d'une entité abstraite, l'Entreprise, mais de personnes dont l'objectif est souvent très éloigné de l'embauche, d'une conquête de "parts de marché" ou de la réalisation d'un profit maxi-

(1) C'est dans ce contexte que la mesure ACCRE (aide aux chômeurs créant ou reprenant une entreprise), destinée à l'origine aux seuls cadres, sera généralisée à l'ensemble des demandeurs d'emploi, indemnisés ou indemnisables. Sur la définition et l'évolution du contenu de la mesure, cf l'article d'Anne-Lise AUCOUTURIER.

(2) Cf l'article de Marie-Françoise MOURIAUX.

(3) AROCENA José et al, "La création d'entreprise, un enjeu local", *Notes et Etudes Documentaires*, n° 4709-4710, Paris, La Documentation Française, 15 mars 1983, p.125.

(4) Avis et rapports du Conseil Economique et Social, séances des 13 et 14 mars 1984, année 1984, n°5.

(5) LE MAROIS (Henri), *"Contribution à la mise en place de dispositifs de soutien aux entrepreneurs"*, Thèse pour le doctorat d'Etat es sciences de gestion, Université des sciences et techniques de Lille, UER IAE, Octobre 1985, p.83.

mal. Pour un grand nombre de créateurs, l'installation représente avant tout la possibilité de sauver ou de créer son propre emploi. Issus, parfois rejetés du salariat, ces créateurs participent à un mouvement plus général de recomposition du tissu économique qui ne peut être analysé strictement en termes de croissance.

Les deux études ont pour point commun de s'intéresser aux logiques conduisant à la création d'entreprises et guidant son développement. Les problématiques de départ sont cependant très différentes. La convergence des résultats et des tendances observées en est d'autant plus frappante.

Des problématiques croisées

La préoccupation de départ de la DARES était de procéder à une évaluation de la mesure ACCRE (aide aux chômeurs créant ou reprenant une entreprise). L'analyse était centrée sur les demandeurs d'emploi ayant créé ou repris leur entreprise en bénéficiant de l'ACCRE et, dans une visée plus prospective, sur les particularités d'un parcours : le passage du chômage à la création d'entreprise. L'unité de mesure est donc le créateur, mais son devenir se repère au travers de son insertion dans ce monde professionnel particulier qu'est celui des chefs d'entreprise. Il est alors nécessairement lié très fortement à l'étude de la nouvelle entreprise et de son évolution. Ce sont ainsi les personnes ayant créé ou repris leur entreprise en 1986 avec l'aide de l'ACCRE, dans quatre régions françaises, qui ont été interrogées par questionnaire postal (6).

L'entreprise constitue au contraire le point de départ des préoccupations du CEE qui s'est interrogé sur l'effet de la création en termes de créations nettes d'emplois, à partir d'une tentative de distinction entre véritables créations d'entreprises et transferts. Ces deux problématiques expliquent le choix de méthodes d'enquêtes différentes, mais également le fait que des questions apparemment semblables visent, à expliciter des réalités distinctes (7).

(6) Une présentation détaillée des méthodes d'enquête figure en encadré dans chacun des deux articles suivants.

(7) Nous l'illustrerons par un exemple sur les effectifs. Il s'agit d'un indicateur apparemment "neutre" qui cependant n'autorise aucune comparaison directe. La DARES a retenu le nombre de salariés à la date de la création. Le démarrage d'une entreprise pouvant être assez lent, il est normal qu'elle enregistre un taux de 71% d'unités *sans salarié*. Le CEE, pour tenir compte des aléas de départ et des statuts du personnel, souvent peu formalisés, interrogeait sur le nombre de personnes composant *l'équipe* de départ, du jour ou l'entreprise était en état de fonctionner. La proportion de créateurs *travaillant seuls* n'est plus que de 50%. La différence s'explique également par la sur-représentation des sociétés dans le groupe étudié par le CEE.

Prédominance d'une logique de subsistance

La création d'entreprises en France, c'est d'abord la formation de toutes petites unités non destinées à s'agrandir. Ce constat se dégage clairement des deux études, malgré l'impossibilité de comparer les chiffres terme à terme. Face à cette tendance générale, apparait un groupe minoritaire d'entreprises assez typées, embauchant dès la création et ayant l'intention de poursuivre leurs expansion.

De manière générale, les variables qui permettent de repérer un développement de l'entreprise sont très liées entre elles : les employeurs sont ceux qui ont déjà embauché dès le départ, continuent à avoir des projets d'investissements, et se sont souvent constitués en société (8).

On retrouve cette dichotomie dans les deux enquêtes. Dans l'enquête DARES, un petit groupe d'entreprises (qualifiées d'"industrielles"), connaissent un fort développement. Elles se sont constituées de préférence en société, avec un effectif plus important que la moyenne. Elles ont poursuivi les recrutements et leur chiffre d'affaires est en constante augmentation. Leurs créateurs cumulaient généralement les atouts (souvent d'anciens cadres, ayant quitté volontairement leur emploi, parfois aidés par leur patron, ayant su saisir une opportunité) (9). Le groupe majoritaire des entreprises "artisanales", au contraire, est surtout composé de micro-entreprises ayant démarré avec un capital très faible. Les créateurs sont plus souvent des ouvriers non qualifiés, victimes d'un licenciement économique et pour lesquels l'installation à son compte représentait la seule solution. Leur installation a vraisemblablement été plus contrainte. Une démarche statistique ne permet pas de porter un jugement sur la "santé" de telles entreprises.

L'étude du CEE conclut aussi à l'existence de deux logiques largement comparables. Des créateurs, sous la pression d'événements extérieurs parmi lesquels figure en première place le chômage, contraints par leur employeur ou par souci d'indépendance, s'installent seuls, parfois aidés d'une ou deux personnes, dans des activités traditionnelles (artisanat, petit commerce). Ils comptent sur une clientèle de proximité ou d'habitués, négligent l'effort commercial, cherchent avant tout à s'assurer un revenu régulier sans envisager de développement de leur affaire. A côté de cette préoccupation "de subsistance", largement dominante, s'affirme une logique de développement comparable à celle que dégage la DARES : des

(8) C.f. l'illustration de ce résultat commun en encadré dans l'article d'AL. AUCOUTURIER, p. 12. Cette liaison apparaît très nettement sur l'axe horizontal du schéma 1 du même article p. 17.

(9) Cf. schéma 2 de l'article d'A.L. AUCOUTURIER p. 17.

créateurs s'entourent dès le départ d'une équipe de salariés, n'hésitent pas à engager des capitaux plus importants, à faire appel aux banques, poursuivent leur effort de recrutement et d'équipement après la création, ont des projets de développement au moment de l'enquête.

Ainsi, il apparaît que tout se joue dès le départ. L'importance du capital initial, la constitution d'une équipe de salariés dès le démarrage de l'entreprise sont des indicateurs d'une logique probable de développement.

En second lieu, un tel constat infirme le schéma de l'entrepreneur "parti de rien" et qui embauchera progressivement au cours des années. Ce modèle d'entreprises est très minoritaire et peu représentatif du tissu des entreprises françaises.

Le rôle de l'ACCRE

La prédominance de cette logique de subsistance contribue à éclairer les conclusions communes sur le rôle de l'ACCRE.

Les entreprises créées ou reprises par les bénéficiaires de l'ACCRE ne se différencient pas significativement des autres créations, sinon par la taille : les demandeurs d'emploi ont tendance à créer des unités plus petites. Les personnes qui créent ou reprennent des entreprises, en revanche, présentent des caractéristiques différentes selon qu'ils sont ou non bénéficiaires de l'ACCRE (secteur d'origine, passage par le chômage, parcours professionnel antérieur). La nécessité de la création comme seule solution est évidemment plus répandue chez les demandeurs d'emploi.

De même, l'enquête du CEE ne relève pas de différence significative entre les créations des bénéficiaires de l'ACCRE et les autres. La variable discriminante est celle de la contrainte à la création qui n'affecte pas les seules personnes inscrites à l'ANPE. Les bénéficiaires de l'aide publique ne constituent pas plus de micro-entreprises que les autres créateurs. En revanche, lorsqu'ils embauchent, il ne s'agit que d'une ou deux personnes. Ils s'inscrivent moins volontiers dans une logique de croissance continue.

Il ressort des deux enquêtes que l'ACCRE doit être considérée comme une aide à l'insertion, à la recréation de son propre emploi, et non comme une aide à la création d'emploi à travers la création d'entreprise. Ceci explique l'intérêt et l'ambiguïté de ce dispositif. L'analyse des questions ouvertes incluses dans le questionnaire de la DARES pour les bénéficiaires de l'ACCRE fait apparaître des attentes fortes, des demandes de soutien (auprès des banques) et d'information (sur leur nouveau statut, leurs droits). Le caractère irréversible de la situation créée par le versement de l'ACCRE, les conséquences d'une incitation à créer, qui ne sont pas toujours assumées par l'Etat, sont souvent déplorés.

Ces attentes soulignent le fait que la rationalité des créateurs d'entreprises n'est pas, pour un grand nombre d'entre eux, celle qu'on prête en général à l'"entrepreneur". Ainsi, les créateurs repreneurs bénéficiaires de l'ACCRE ayant fermé leur entreprise l'ont fait *"parce qu'ils ne gagnaient pas assez pour vivre"* bien plus que *"parce qu'elle n'était pas assez rentable"*. Les créateurs de micro-entreprises interrogés par le CEE n'ont souvent d'autre ambition que de pourvoir à leurs besoins personnels.

L'activité de chef d'entreprise et son nouveau statut sont vécus comme des transformations radicales dans la vie professionnelle de ces petits créateurs qui y investissent toutes leurs ressources. Ces nouvelles entreprises ne participent que de façon microscopique à l'économie mais contribuent au maillage du tissu productif en incessante transformation. ■

par Anne-Lise Aucouturier
et Marie-Françoise Mouriaux